

j'y verrai. Les prêts qui n'ont pas encore été remboursés sont des prêts rentables, c'est-à-dire qu'ils étaient destinés à l'aménagement d'aqueducs, de systèmes de distribution de gaz ou de lumière électrique. Ils ne visaient pas les systèmes d'égout, mais les entreprises rentables. Je crois donc que l'honorable député de Broadview (M. Church) a fait erreur en disant que certains prêts étaient destinés à l'aménagement de parcs et d'entreprises semblables. Aucun prêt n'a été consenti à cette fin.

L'honorable député de Moose-Jaw (M. Thatcher) a parlé de la façon dont les prêts ont été répartis. Le montant global des prêts consentis à cette fin en 1938 s'établissait à 30 millions. Voici la façon dont ils ont été répartis, ainsi que le stipule la disposition:

Le montant global des prêts consentis aux commissions, conseils, ou agences des municipalités intéressées ne doit pas dépasser le montant maximum des prêts que la municipalité aurait eu le droit de recevoir si elle avait agi séparément et il doit être réparti entre le conseil, la commission ou l'agence et les municipalités intéressées, d'après un prorata que fixera le gouverneur en conseil.

Le montant fourni serait proportionné au nombre d'habitants de la municipalité par rapport à la population de tout le Canada, de sorte qu'une petite municipalité ne pourrait pas obtenir un prêt considérable. J'espère que ces observations répondent à la question de l'honorable député.

M. THATCHER: Le Gouvernement ne songerait pas à en augmenter le montant présentement?

M. MAYHEW: Je ne saurais indiquer l'attitude du Gouvernement, et je suis bien certain que le ministre ne le pourrait pas davantage s'il était ici. Je mettrai le ministre au courant des observations qu'on a faites à la Chambre aujourd'hui. Cette forme de prêt s'est avérée très utile au cours de la période comprise entre les années 1938 et 1941. Subséquemment, on a eu besoin de matériaux et de main-d'œuvre pour d'autres fins, et il n'y avait plus lieu de créer du travail additionnel. Il me semble donc que le Gouvernement a agi sagement en suspendant alors ces prêts, afin de pouvoir affecter les matériaux et les hommes à l'effort de guerre. Je ne saurais dire si on remettra cette mesure en vigueur. Le total des prêts consentis s'établit à \$7,035,783.86. Le montant remboursé est de \$1,816,192.40, et le montant dû en ce moment est de \$5,219,591.46. J'ajouterai qu'aucune municipalité n'est en défaut au sujet de ces prêts.

Nous demandons présentement d'adopter une disposition qu'on aurait dû prévoir lors de la rédaction originale de la loi. Le Canada progresse, et on aurait peut-être dû prévoir

que le petit district d'aujourd'hui sera probablement un village dans deux ans et une petite ville un peu plus tard. C'est exactement ce qui est arrivé. Si je puis me servir des mots employés par l'honorable représentant de Vancouver-Nord, qui m'a remis cette note:

Le village et le district d'aménagement local ont exactement les mêmes limites et comprennent la même population.

Chaque année cependant le district d'aménagement dut continuer à élire trois commissaires et leur confier l'administration de l'aqueduc. Quant au village, il élisait lui aussi trois commissaires pour le village. Puisqu'il y avait là évidemment superposition inutile de services, on tint en 1946, à Westview, un plébiscite qui allait décider si on fusionnerait les services de l'aqueduc et ceux du village. C'est ce qui fut décidé en effet. Alors les commissaires du village, ayant obtenu le consentement du ministre provincial des affaires municipales, demandèrent au gouvernement fédéral de transférer au village de Westview le prêt jusqu'alors versé à l'ancien district d'aménagement. Cette mesure a précisément pour objet d'autoriser pareils virements.

Et c'est tout ce que demande notre amendement.

Pour répondre à l'honorable député de Stanstead (M. Hackett), il faudrait nous reporter aux circonstances qui existaient à l'époque de ces prêts, c'est-à-dire à 1938. Beaucoup de municipalités étaient alors dans la détresse. Bien qu'elles eussent besoin d'aménagements de cette nature, les portefeuillistes ne tenaient pas à y risquer leurs capitaux. Sans doute la situation est-elle aujourd'hui bien différente, et il nous est facile maintenant de voir les choses sous un autre jour. Mais si nous nous rappelons les conditions qui régnaient en 1938, nous comprendrons, je crois, l'utilité d'y pourvoir. Je ne suis pas dans le secret des projets du gouvernement à cet égard; mais je suis sûr que, si le ministre pilotait ce bill, il ne tiendrait pas à présager quels pourront être ces projets.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 2e fois. Après examen sommaire en comité, rapport est fait du bill.)

M. MAYHEW propose la 3e lecture du projet de loi.

M. H. W. HERRIDGE (Kootenay-Ouest): J'ai une observation à faire avant la troisième lecture. Je voulais en parler à la deuxième lecture mais j'ai dû m'absenter un moment. Juste avant la fin de la guerre et aussi juste après, les gouvernements provinciaux (encouragés par le gouvernement fédéral) et les municipalités (à l'instigation des gouvernements provinciaux) lancèrent, je crois, dans la plupart des provinces, de vastes enquêtes sur les plans formulés en vue du rétablissement des villes, villages, municipalités et localités.